

# Le dessert

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 11

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206747>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'avoir qu'un seul gouvernement. Si l'on y introduisait le système représentatif, les cantons démocratiques seraient obligés de payer des impositions qu'ils n'ont jamais payées ; les descendants de Guillaume Tell doivent ne porter ni chaînes, ni payer des impositions. D'un autre côté, la démocratie pure ne vaut rien pour Berne et les autres grands cantons. Il faut qu'il y ait diversité dans vos organisations particulières ; il faut que vous vous approchiez de vos anciennes constitutions, néanmoins avec trois exceptions essentielles. Les anciens droits inégaux entre les différents cantons, les rapports entre les états souverains et sujets, les prérogatives de familles princières doivent entièrement disparaître pour jamais.

Si les constitutions cantonales sont rédigées sur ces bases, il sera facile d'avoir, par la voie d'une diète générale ou d'une autre manière, un centre pour les différentes parties, qui puisse leur offrir la garantie de leurs droits. Pour l'établissement d'un gouvernement central, votre pays, auquel la nature a tout refusé, est trop pauvre ; vous ne pouvez avoir qu'une organisation qui n'exige pas d'impositions. Vous n'osez pas jouer un rôle au milieu des grandes puissances ; autrefois vous le pouviez, lorsque ces grandes puissances, réunies actuellement, étaient entre-morcelées dans un grand nombre de petits territoires.... L'établissement de troupes régulières diminuerait votre force ; vos milices disparaîtraient par une pareille institution.

Si vous voulez de la grandeur, il n'y a qu'une voie pour y parvenir : la réunion à la France, dont vous formeriez deux départements. Mais la nature elle-même vous en a séparés et a marqué vos limites. Vous êtes en sûreté entre deux puissances qui maintiennent l'équilibre entre elles. Conservez votre neutralité, vos mœurs, vos lois, votre tranquillité, et votre sort ne sera pas mauvais. Le fédéralisme affaiblit les grands états, en morcelant leurs forces ; il augmente les forces des petits états, puisque chaque partie conserve intacte son énergie naturelle. D'ailleurs, je le demande, qui voulez-vous porter à la tête de votre gouvernement central ? Plusieurs individus ? Ils se diviseraient dans leurs opinions et se culbuteraient réciproquement. Un seul homme ? Où trouveriez-vous parmi vous quelqu'un qui aurait su obtenir l'autorité et la confiance nécessaires ? Moi-même, honoré par la confiance d'une grande nation de sa magistrature, je ne me sentirais pas capable de gouverner la vôtre. Si vous choisissiez un Bernois, Zurich seroit mécontent, et *vice versa* ; un catholique, les protestants se trouveraient offensés, etc. Vous trouverez, en revenant à des organisations cantonales, une plus grande sûreté que celle que vous pourriez espérer d'un gouvernement central...

Pendant l'établissement de votre gouvernement unitaire, vous avez continuellement fait des changements qui ne valaient rien : l'année passée vous avez culbuté la diète légitime, nommée par le peuple ; le 11 avril et votre dernière constitution n'ont jamais eu mon approbation. Un gouvernement central ne pourrait se maintenir que par des troupes françaises : le gouvernement actuel a fait cette expérience ; des sentiments patriotiques ont porté ses membres à répondre affirmativement à la question, si je devais retirer les troupes françaises de la Suisse : mais ils auraient dû sentir, dans leur position, combien la tranquillité de leur pays souffrirait par cette mesure.

Je dois encore ajouter, comme citoyen français, à tout ce que je viens de dire, que la Suisse doit être indépendante pour ses propres affaires, mais non pas à l'égard de ce qui concerne ses rapports avec la France. L'Angleterre n'a rien à traiter avec la Suisse, et l'on ne doit pas y tolérer des émissaires dangereux.

Le gouvernement bernois a de tout temps cher-

ché des secours étrangers et hostiles contre la France ; Reding et les autres chefs de la dernière insurrection ont imité cet exemple. Ceci ne peut et ne doit jamais être la politique des Suisses.

La France ne permettra jamais que le Léman, dont le peuple est allié aux Français par le langage et le sang, redevienne sujet.

Les bases d'un nouvel édifice durable ne doivent pas être cherchées dans les anciens tems, mais dans la révolution et la volonté du peuple.... Contentement du peuple et point d'impositions, voilà ce qui doit être votre devise. »

### LE CASSE-TÊTE

**E**COILIERS, et vous tous qui vous cassez la tête à chercher le sens de certaines règles de grammaire et dont le souci de l'orthographe trouble le sommeil, lisez ceci et dites-vous que non seulement l'orthographe ne fait pas le bonheur, mais qu'elle n'est même pas indispensable à la célébrité.

« Nous avons vu, il y a quelques mois, écrit un chroniqueur parisien, une précieuse collection d'autographes. C'est une collection presque complète d'autographes d'académiciens. Commencée en 1838, elle ne contient que des autographes des académiciens qui vivaient alors, et de ceux qui leur ont succédé depuis.

» Ce qui fait le mérite et la singularité de cette petite réunion d'autographes, ce n'est pas précisément le nom ni l'importance des signataires : ce qui en fait la valeur réelle, c'est que chacune des épîtres qui la composent contient un certain nombre de fautes de français, ou au moins des fautes d'orthographe ; trois seulement ne contiennent qu'une faute chacune.

1° Une lettre de Victor Hugo, où *aperçu* est écrit avec deux p ;

2° Une lettre de Lamartine, où *amulette* est mis au féminin, tandis qu'*amulette* est un substantif masculin, malgré sa rime féminine ;

3° Une lettre de M. Emile Augier, où tu *aimes* est écrit sans s à la fin.

Une seule lettre de toute la collection ne contient pas une seule faute. Il est vrai que cette lettre ne se compose que d'un seul mot et d'une signature.

Voici cette lettre textuelle :

« Oui »

Cette lettre est une réponse concise à la lettre d'un ami qui écrivait :

« Veux-tu venir dîner avec moi, ce soir ? »

Notez que cette collection ne remonte pas au-delà de 1838 et qu'on n'y voit figurer aucune lettre des académiciens grands seigneurs d'autrefois : du temps, par exemple, où Villars ne savait pas écrire ni lire ce qu'il était parvenu à griffonner ; du temps où le maréchal de Saxe écrivait au maréchal de Noailles, qu'on lui avait offert d'être de l'Académie française, et ajoutait :

« Je ai répondu que se la mallet comme une bage à un chat. Pourcoy nan aites vous pas ? Je crain les ridicules et se luy si m'en paret un... »

Au reste, beaucoup d'écrivains très distingués ont singulièrement négligé leur orthographe. Picard, entre autres, semait ses lettres et ses manuscrits de fautes plaisantes.

Lorsqu'on lui reprochait ces négligences, il avait l'habitude de répondre :

— « Ce n'est pas négligence, c'est ignorance. Je suis académicien, mais non grammairien. »

Je reviens à la collection des autographes sans orthographe :

Une lettre de Charles Nodier et une lettre d'Alfred de Musset contiennent deux fautes chacune ;

Une lettre de M. de Sainte-Beuve, trois fautes ;

Une lettre de M. Saint-Marc Girardin, trois fautes ;

Une lettre de M. Mérimée, quatre fautes, mais des fautes de ponctuation seulement ;

Une lettre de M. de Vigny et une lettre de M. Empis, quatre fautes ;

Une lettre de Lebrun, cinq fautes ;

Une lettre de M. Ponsard, cinq fautes ;

Une lettre de M. Charles Briffaut, sept fautes ;

Une lettre de M. Ancelot, huit fautes ;

Une lettre de Châteaubriand, neuf fautes ;

Une lettre de M. Scribe, treize fautes : trois fautes de français, cinq fautes d'orthographe proprement dites, un accent et quatre points ou virgules omis ;

Une de ces lettres contient quarante-sept fautes. Elle a trois pages, il est vrai. Elle est de l'un de nos écrivains les plus distingués, les plus spirituels et les plus purement élégants. Nous ne le nommerons pas, pour ne décourager personne. »

Voilà ce qu'écrivait le chroniqueur français. Ce n'est pas à dire, écoliers, et vous tous qui, etc., qu'il vous faille abandonner l'étude de l'orthographe. Car il est bon de ne point oublier qu'il faut s'appeler Victor Hugo, Lamartine, Emile Augier, Sainte-Beuve, de l'Académie française, etc., pour se faire pardonner une faute d'orthographe, toute petite soit-elle.

Et tenez, un avis, si vous le voulez bien. Comme guide, dans le labyrinthe obscur des règles orthographiques, vous ne sauriez vraiment mieux choisir que la *Grammaire concrète* de la langue française (Payot et C<sup>ie</sup>, éditeurs), que vient de composer, avec la collaboration de M. Jean Bonnard, professeur à l'Université de Lausanne, M. le professeur Henri Sensine, bien connu des lecteurs du *Conteur* dont il est un fidèle ami. Les règles les plus complexes de la grammaire y sont énoncées et expliquées avec une simplicité et une clarté qui les rendent compréhensibles aux moins initiés.

**Excès de zèle.** — Un barbier maladroit avait coupé, en le rasant, M. de Lamotte, évêque d'Amiens, et se retirait après avoir reçu son salaire.

M. de Lamotte, sentant le sang couler sur son visage, le fit rappeler ; et, lui mettant dans la main une nouvelle pièce de monnaie :

— Tenez, lui dit-il, je ne vous avais payé que pour la *barbe*, voilà pour la saignée.

Le barbier cherche à s'excuser en disant qu'il avait rencontré un bouton.

— C'est cela, reprit l'évêque, et vous n'avez pas voulu qu'il restât sans boutonnière. »

### Le dessert.

Nous voici arrivés au dessert ; la saison des spectacles touche à sa fin. Partout on s'évertue à composer des programmes de circonstance, c'est-à-dire de gala.

Au **Théâtre**, voici les spectacles de la semaine. Demain, dimanche, en matinée, *La Griffe* ; en soirée : *Don César de Bazan*, drame en 5 actes de d'Ennery, et le *Coup de fouet*, vaudeville en 3 actes de Hennequin et Duval.

Mardi 15 : *Mademoiselle de la Seiglière*.

Jeudi 17, soirée d'adieux : *Francillon*, comédie en 3 actes d'Alex. Dumas et *Le Stradivarius*, 1 acte de Max Maurey.

Dimanche 20 : clôture.

Au **Kursaal**, c'est la revue annuelle. Cette année, elle a pour titre : *Il pleut, Bergières*. N'est-ce pas là un titre tout de promesses. Si nous ne nous y attardons pas, c'est que, hier soir, quand la première groupait dans la coquette salle de Belle-Air, un auditoire enthousiaste — car il devait l'être — c'est que le *Conteur* avait déjà paru. Nous y reviendrons.

Le **Lumen** est à la veille de fermer, pour faire peau neuve. On dit merveille de sa réouverture, d'ici neuf à dix mois.

Quant au **Lux**, il tient bon ; il ne ferme pas et sa constance fait le bonheur des fidèles et nombreux habitués.

**Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT**

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.